Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20261029-D202609111-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	14
Absents	5
Exclus	0
Votants	17

Date de la convocation : 21/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/09/111

Séance du 28 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, GUERIN Françoise, JAMIN Lydie et messieurs LEFEUVRE Alain, ROLLAND Aurélien, MOINERAIS Marc, DANION Stéphane, HAUPAS Patrick, LANNUZEL Pierre-Yves, GUERIN Didier conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur DESSA Julien et mesdames FILATRE Renée, PETIT Emmanuelle.

Était absent : Madame ROUAULT Aurélie et monsieur PERRIN Evan.

Ayant donné pouvoir : Madame FILATRE Renée à madame GUERIN Françoise, monsieur DESSA Julien à madame DESMARS Claire et madame PETIT Emmanuelle à madame GERNIGON Christèle.

DELIBERATION 2026/09/111 : FINANCES - SUBVENTION A L'ECOLE COMMUNALE MARTHE NIEL POUR UN VOYAGE SCOLAIRE.

Rapporteur : JULLIEN DESSA

CONTEXTE : *La directrice de l'école publique ainsi qu'une enseignante ont sollicité par courrier une subvention pour l'organisation d'un voyage scolaire à destination de la classe de CM1-CM2 à CROZON. Ce voyage a pour objectif de permettre aux élèves concernés de découvrir notamment la géologie du littoral, le milieu marin, la biodiversité et les enjeux de préservation de l'environnement.*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le courrier de la directrice de l'école communale Marthe Niel en date du 23 septembre 2026 sollicitant monsieur le maire pour l'attribution d'une subvention ;

Vu l'avis de la commission générale du 13 octobre 2026 ;

Considérant que la commission générale propose un principe de financement à 15 euros par nuit et par élève ;

Considérant que le voyage proposé comprendra 20 élèves pour 4 nuits ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

ATTRIBUE une subvention pour un montant de 1200 € ;

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20261029-D202609111-DE

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

La Secrétaire de séance,
Lydie JAMIN

MAIRIE de PAIMPONT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)